

## Déclaration des membres de la CFTC du Comité Groupe France du mardi 29 juillet 2021

Madame la Directrice Général,

En février 2021, vous avez pris la Direction du Groupe Engie, alors en pleine transformation avec un projet de réorganisation d'une ampleur mondiale, qui vous a été imposé, annoncé en juillet 2020 à la presse et présenté aux IRP le 18 février 2021.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 la création de l'entité BRIGHT, issue du démantèlement d'ENGIE, regroupant les entités et filiales de INEO et AXIMA sera officielle. Ce sera aussi la fin d'Engie Solutions avec un repositionnement pour de nombreux salariés, et une grande inconnue pour d'autres qui n'ont pas encore de postes, ni coté Engie ni coté Bright. Comment pouvez-vous oublier ces salariés ainsi que leur famille ? La responsabilité sociale du groupe n'est-elle pas en train de disparaître au profit d'intérêts purement économique ?

La frénésie permanente des réorganisations du Groupe, comme la création de l'entité Connect qui sera détenu à 50% par Engie et 50% par Bright, est pour les salariés d'une violence pathologique. En effet, la ponction de 5 000 salariés dans les Directions délégués INEO, afin d'alimenter la nouvelle société Connect, aura un impact très négatif sur leur chiffre d'affaires et générera une difficulté à couvrir leurs frais généraux.

Le seul remède qui sera alors à votre disposition est la fusion entre les Direction Délégués INEO impactées et les agences d'Axima, laissant ainsi présager les prémices d'une casse sociale.

Par ailleurs, depuis 2018, 302 salariés ont quitté la DTR à la suite de l'annonce de l'arrêt des tarifs règlementés. La fermeture de la DTR est prévue en juillet 2023, que vont devenir les 380 salariés, actuellement en poste, impactés par cette fermeture ? Avec l'externalisation de « My power » les seuls choix qui s'imposent aux salariés sont de renoncer au statut des IEG ou de quitter l'entreprise.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de veiller au respect de l'application des dispositions de l'accord social Européen, pour tous les salariés du Groupe, notamment en ce qui concerne les dispositions de son article 6 relatif à l'emploi des salariés des entités du Groupe.

Depuis le début de la crise sanitaire tous les salariés du groupe ENGIE se sont mobilisés bien au-delà de leur mission, pour que le service soit rendu dans tous les domaines d'activité de notre Groupe mondial et satisfaire les clients. Le résultat financier du groupe en est le reflet. En compensation d'une prime Covid non versé, les salariés font face à un avenir professionnel incertain.

La rapidité de cette réorganisation est historique et ses conséquences annoncent le démantèlement d'ENGIE.

Soyez convaincus que les élus de la CFTC agiront avec une grande détermination pour protéger l'emploi de nos collègues de travail et n'hésiteront pas à ester en justice en cas de non-respect des engagements du groupe pris en comité Européen le 23 juin 2021.